

Loi de finances 2013, une réponse de la filière française

Dans le sillage de la Conférence environnementale, la filière forêt bois française a réaffirmé la place qu'elle entend à juste titre jouer dans la nouvelle politique énergétique en France.

Autour de France Bois Forêt et de France Bois Industries Entreprises, la filière a présenté aux nouveaux pouvoirs publics une stratégie et un plan d'actions pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement en matière de performance énergétique des logements, de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

C'est l'objet du Projet Bois Forêt qui a été officiellement présenté ; il est aussi à l'origine du dépôt d'amendements au projet de loi de Finances 2013 pour se positionner sur l'emploi des crédits issus du commerce des quotas carbone.

Dans un contexte de compétition économique tendue, il est indispensable que l'outil industriel français se renforce et soit tourné vers le même but de promouvoir l'usage du bois et des solutions constructives développées sur le territoire.

Nous avons la chance d'avoir en France une ressource forestière exceptionnelle à valoriser davantage ; mais si le made in France passe aussi à la marge par l'emploi de matières premières importées, c'est bien la création de valeurs et donc d'emplois en France qui reste la finalité. La filière, dans sa globalité d'opérateurs, l'a bien compris et a répondu présent : c'est un grand progrès. Espérons que l'Etat le reconnaisse dans les programmes d'actions qui résulteront de la loi de finances.

Eric Boilley



Charte
environnementale
***Le Commerce
du Bois***